

Code d'identification unique du produit type: **DeboPlast 4 T/F K180**

Usage(s) prévu(s): **Feuilles bitumineuses armées pour l'étanchéité de toiture**

Fabricant: **Soprema NV
Bouwvelven 5 - 2280 Grobbendonk
Belgique**

Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances: **systeme 2+**

Norme harmonisée: **EN 13707:2004 + A2:2009**

Organisme(s) notifié(s): **0749**

Performance(s) déclarée(s):

Caractéristiques essentielles	Performances	Norme d'essai	Norme Harmonisée
Résistance à un feu extérieur (note 1)	F _{ROOF} (t1, t2, t3, t4)	EN 13501-5	EN 13707:2004 + A2:2009
Réaction au feu	NPD	EN 13501-1	
Etanchéité à l'eau (10 kPa/24 h)	pass	EN 1928-A	
Résistance à la traction: longitudinal (N/50 mm)	820 ± 20 %	EN 12311-1	
transversal (N/50 mm)	620 ± 20 %		
Allongement à la force maximale: longitudinal (%)	45 ± 15		
transversal (%)	45 ± 15		
Résistance à la pénétration des racines	NPD	EN 13948	
Résistance au poinçonnement statique (kg)	≥ 15	EN 12730-A	
Résistance au choc (mm)	≥ 1000 ≥ 1000	EN 12691-A EN 12691-B	
Résistance à la déchirure (au clou) (N)	200 ± 25 %	EN 12310-1	
Résistance des joints: pelage (N/50 mm)	55 ± 25 %	EN 12316-1	
cisaillement (N/50 mm)	670 ± 25 %	EN 12317-1	
Comportement au vieillissement artificiel durabilité UV, chaleur et l'eau	pass	EN 1296 + EN 1297	
résistance au fluage à température élevée (°C)	150 -0/+20	EN 1110	
souplesse à basse température (°C)	0 -15/+0	EN 1109	
Souplesse à basse température (°C)	≤ -5	EN 1109	
Substances dangereuses (note 2)	note 3	-	

NPD = performance non déterminée

1) Puisque le comportement au feu d'une toiture dépend du système complet, aucune performance ne peut être déclarée pour le produit seul.

2) Ce produit ne contient ni amiante ni dérivé de goudron de houille.

3) En l'absence de méthode d'essai européenne harmonisée, la vérification et la déclaration de lixiviation / composition doivent être faites selon les dispositions nationales en vigueur au lieu d'utilisation.

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (EU) n° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par: **Marnix Derks, Directeur technique
A Grobbendonk, le 27/11/2019**

